

## Groupe d'appui régional « Financements »

### Tableau des outils et dispositifs financiers mobilisables par les SIAE

#### Outils France Active

Type d'aide	Modalités	Echéance durée	Contact
Fonds Résilience IDF	<p>Financement via une avance remboursable à taux zéro et sans garantie des besoins en trésorerie et des coûts d'adaptation nécessaires à la reprise d'activité (matériels et immatériels)</p> <p>Eligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les SIAE à l'exception des ACI (plus de 50% des ressources venant de dotations publiques/subventions)</li> <li>Entreprises s'étant vu refusées d'autres aides de l'État notamment comme le PGE ou le prêt Rebond)</li> </ul>	<p>Les montants accordés sont fonction du nombre de salariés en ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 50 000 € pour les entreprises jusqu'à 10 salariés remboursable sur 5 ans</li> <li>Jusqu'à 100 000 € pour les entreprises de plus de 10 salariés remboursable sur 6 ans.</li> </ul> <p>Toutes les avances peuvent bénéficier d'un différé de remboursement maximal de 2 ans</p>	<p><a href="https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience">https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience</a></p>
Prêt relève solidaire	Prêt gratuit d'un montant moyen de 50000 à 70000 € (jusqu'à 100 K€)	D'une durée de 12 à 18 mois.	<p><a href="https://www.franceactive.org/decouvrir-france-active/mouvement-entrepreneurs-engages/map-google">https://www.franceactive.org/decouvrir-france-active/mouvement-entrepreneurs-engages/map-google</a></p>
Prêt à taux zéro France Active	Pause des prélèvements.	6 mois de suspension. Reprise en septembre.	<p><a href="https://www.franceactive.org/decouvrir-france-active/mouvement-entrepreneurs-engages/map-google">https://www.franceactive.org/decouvrir-france-active/mouvement-entrepreneurs-engages/map-google</a></p>

Contrats d'apports associatifs Fonds d'amorçage Prêts participatifs	Reports des mensualités en fin de prêts. <b>En faire la demande à France Active</b>	Sont concernés les mois de mars, avril et mai 2020.	Dossier demande rééchelonnement  <a href="https://forms.office.com/">https://forms.office.com/</a>
---------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

France Active se mobilise également au-delà des outils proposés ci-dessus, afin de soutenir les entreprises dans les difficultés qu'elles rencontrent dans ce contexte particulier.

La plateforme « **Entrepreneurs, toutes les solutions pour faire face ensemble** » répertorie de nombreux dispositifs mobilisables par les SIAE. D'une boîte à outils Financements à des accompagnements généralistes et spécifiques ou bien encore des mesures fiscales et sociales avantageuses, les possibilités sont nombreuses.

N'hésitez pas à visiter la page, afin de vous approprier cet outil complet et utile en ce contexte de crise épidémique : <https://www.franceactive.org/actualites/entrepreneurs-toutes-les-solutions-pour-faire-face-ensemble/>

## Aides de l'Etat

Type d'aide	Modalités	Critères éligibilité	Echéance durée	Contact
Activité partielle	L'activité partielle peut se traduire par une baisse de la durée hebdomadaire du travail <b>ou</b> la fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.	Le recours à l'activité partielle a été assoupli dans le contexte actuel de la crise épidémique au coronavirus (COVID-19).	Dans le contexte actuel, le dispositif est maintenu à taux plein jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin.	<a href="https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/">https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/</a>
Prêt garanti Etat	Accord de prêt soumis à critère d'éligibilité et obtention d'un numéro unique.	Moins de 5 000 salariés : Demande de prêt inférieur à 25% du CA  ou 2 ans de masse salariale pour entreprises en création ou innovantes.	Variable	<a href="https://www.attestation-pge.bpifrance.fr/description">https://www.attestation-pge.bpifrance.fr/description</a>

Versement de la modulation aide au poste	Procédure accélérée de versement de la première vague de la modulation.	Etre à jour dans la déclaration des données ASP sur les 3 critères de la modulation.		Se rapprocher de son UD
FDI REBOND	Enveloppe FDI pour soutenir les SIAE.	Structures IAE conventionnées.	Une aide exceptionnelle au 1 <sup>er</sup> semestre et une aide au cas par cas au second semestre pour les SIAE en difficultés.	
Vague 2 du fonds de solidarité (ne concerne que les entreprises tributaires en vague 1) Avec le soutien financier de la région Ile de France	Le montant de l'aide est d'au moins 2 000 € et peut monter jusqu'à 5 000 €.	Jusqu'à 10 salariés et 1 million d'euros de CA maximum 50 % ou plus de perte de CA par rapport à la même période en 2019 ou Entreprises interdites d'accueillir du public pour cause de COVID.		<a href="http://www.direccte-idf.fr">www.direccte-idf.fr</a>  Remplir sa demande <a href="https://idf-soutien-tpe.mgcloud.fr/">https://idf-soutien-tpe.mgcloud.fr/</a>

## Secteurs spécialement soutenus.

Mesure	Modalités	Critères d'éligibilité	Contact
Soutien secteur restauration, de l'évènementiel, du tourisme, du sport et de la culture	Maintien de l'activité partielle.		<a href="http://www.idf.direccte.gouv.fr">www.idf.direccte.gouv.fr</a>  Info du 29 avril 2020.
	Maintien du fonds de solidarité après mai.	Jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de CA maximum.	
	Exonération cotisations sociales.	TPE et PME franciliennes.	

## Aide de la Région Ile de France

Type d'aide	Modalités	Critères éligibilité	Echéance, versement, montant	Contact
PM'UP COVID	Soutien jusqu'à 50 % des dépenses engagées pour les entreprises éligibles.	Entreprises productrices de masques et gels. Projet de relance post-crise.	Dépenses depuis le 12 mars. 70 % de versement dès l'attribution	Dossier à remplir : <a href="https://www.iledefrance.fr/pmup-covid-19">https://www.iledefrance.fr/pmup-covid-19</a>
Prêt Rebond de BPI France Soutenu par l'Etat	Ce prêt est conçu pour financer les besoins en trésorerie, l'augmentation du BFR, investissements matériels et immatériels.	PME ayant au moins 12 mois d'activité.	Entre 10 000 et 300 000 €. Durée de remboursement de 7 ans. Différé d'amortissement de 2 ans.	<a href="https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme">https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-pret-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme</a>

## Autres aides

Type d'aide	Modalités	Critères éligibilité	Echéance, versement, montant	Contact
Subvention CPAM	Prise en charge à 50 % des dépenses liées à la prévention de la COVID-19	Structures de 1 à 49 salariés relevant du régime général de la sécurité sociale	Les dépenses prises en compte s'étendent du 14 mars au 31 juillet 2020 à partir de 1000 € HT. La limite de prise en charge s'élève à 5000 €	<a href="https://www.Ameli.fr">https://www.Ameli.fr</a>

## Aide des collectivités

Type d'aide	Modalités	Critères éligibilité	Echéance, versement, montant	Contact
Aide au maintien des activités IAE dans les Yvelines.	Versement anticipé de 50% à 80% du montant de chaque subvention aux partenaires. Doit permettre de poursuivre les politiques de lutte contre l'exclusion et de préparer l'avenir.	Convention avec Activity.	Immédiat.	<p><b>Agence Activity</b></p> <p>Département des Yvelines</p> <p><a href="https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/">https://www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/activity/</a></p>
Département de Paris	<p><b>Exonération de loyers :</b></p> <p><b>Pour les acteurs les plus fragiles</b></p> <p><b>Pour les autres acteurs</b></p> <p><b>Plan d'aide d'urgence ESS et IAE</b></p>	<p>Associations, institutions culturelles, entreprises de moins de 10 salariés), accueillis par les bailleurs sociaux de la Ville (Paris Habitat, RIVP, Elogie-SIEMP) et par la Semaest, qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative)</p> <p>Fonds de trésorerie</p>	<p><b>exonération pour 6 mois des loyers commerciaux</b> des bailleurs sociaux.</p> <p>Exonération pouvant aller <b>jusqu'à 6 mois selon l'impact de la crise</b> sur leur chiffre d'affaires.</p> <p>Mis en place avec PIE</p>	<p>S'adresser à la DAE ou à PIE</p> <p><a href="https://www.pi">https://www.pi</a></p>

		d'urgence pour l'ESS. 1.5M€ mobilisés		e.paris
Plaine commune	<b>Appel à projets ESS 2020</b>	<p>Etre une Structure de l'ESS du territoire</p> <p>2 axes de soutien :</p> <p>-La coopération économique et/ou mutualisation entre 2 ou plusieurs structures du territoire ;</p> <p><b><u>-Le développement ou la consolidation d'une activité.</u></b></p>	<b>Dépôt des dossiers avant le 7 septembre</b>	<a href="https://eco.plainecommune.fr/actualites/actualites/detaillee/actualites/lancement-de-lappel-a-projets-ess/">https://eco.plainecommune.fr/actualites/actualites/detaillee/actualites/lancement-de-lappel-a-projets-ess/</a>
EST-ENSEMBLE	<b>Fonds pour l'économie à impact social et environnemental</b> : soutien financier à la stabilisation et à la relance des structures de l'ESS (objet social et environnemental)	Etre une Structure de l'ESS du territoire impactée par la crise (perte de CA) ou en développement.	Dotation de 10 000 € à 30 000 €	<p><a href="https://framaforms.org/fonds-de-soutien-pour-leconomie-a-impact-social-et-environnemental-est-ensemble-1595422790">https://framaforms.org/fonds-de-soutien-pour-leconomie-a-impact-social-et-environnemental-est-ensemble-1595422790</a></p> <p>Plus d'informations : 0 800 73 20 14 / <a href="mailto:deveco@est-ensemble.fr">deveco@est-ensemble.fr</a> (du lundi au vendredi 9h30 -12h30 / 14h-18h)</p>
Département de Seine-Saint-Denis	<b>Plan de rebond solidaire et écologique</b>  -Subvention exceptionnelle pour soutenir la trésorerie (50 000€ maximum)  -Aide aux	Acteurs de l'ESS impactés par la crise et/ou porteurs de solutions d'avenir pour le territoire.	Déposer vos candidatures du <b>10 juillet au 30 septembre</b>	<a href="https://ressources.seinesaintdenis.fr/Plan-de-rebond-solidaire-et-ecologique">https://ressources.seinesaintdenis.fr/Plan-de-rebond-solidaire-et-ecologique</a>

	<p>investissements engendrés par les aménagements liés aux contraintes sanitaires (100 000€ maximum)</p> <p>-Développement de filières d'avenir et stratégique pour le territoire (100 000€ maxi)</p> <p>-Fond d'avance remboursable à taux 0 (5 000€ à 100 000€ sans durée) avec GARANCES</p>			
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

